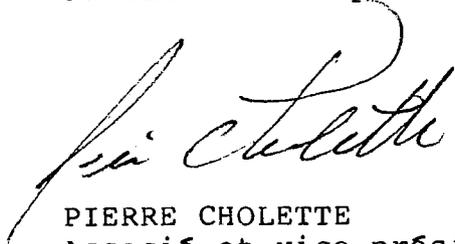


Enfin, notre société entend démarrer les travaux dans la semaine qui suivra la rétentation éventuelle de nos services de sorte qu'un premier rapport d'étape pourra être fourni dans les soixante jours qui suivront et un rapport final dans les trente jours suivants, si tout se déroule selon le planning présenté dans notre plan de travail.

En espérant que nous aurons l'honneur de travailler sous peu avec votre équipe, veuillez accepter, cher Monsieur, nos sentiments les plus distingués.



PIERRE CHOLETTE  
Associé et vice-président  
aux affaires internationales

PC/mt